



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 213 - DECEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

### **Direction des services administratifs du SGAR**

Arrêté N °2013352-0003 - Arrêté relatif à la liste, par établissement ou par organisme, des premières formations technologiques et professionnelles et des activités complémentaires ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2014.

..... 1





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013352-0003**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 18 Décembre 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**  
**Direction des services administratifs du SGAR**  
**Bureau des affaires générales**

Arrêté relatif à la liste, par établissement ou par organisme, des premières formations technologiques et professionnelles et des activités complémentaires ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2014.



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## Arrêté

**relatif à la liste, par établissement ou par organisme, des premières formations technologiques et professionnelles et des activités complémentaires ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2014**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code du travail, notamment ses articles L6241-1 à L6242-6 et son article R6241-3,
- VU** les circulaires interministérielles du 24 août 2006 et du 10 septembre 2009 relatives à la publication des listes par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> :

La liste, par établissement ou par organisme, des premières formations technologiques et professionnelles et des activités complémentaires ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2014 est publiée et consultable sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

- à la rubrique

« taxe d'apprentissage-Liste des formations donnant droit à la taxe d'apprentissage 2014 »

- à l'adresse

<http://www.ile-de-france.gouv.fr/La-prefecture-et-vous/Entreprises-Salaries/Taxe-d-apprentissage/Liste-des-formations-donnant-droit-a-la-taxe-d-apprentissage-2014>

#### Article 2 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **18 DEC. 2013**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par déléguation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**

5 rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15

Standard : 01.82.52.40.00. Site internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)